



2018 Communiqué de presse

Strasbourg,
le 5 décembre 2018

Élections à la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Alsace - Scrutin du 31 janvier 2019 : dépôt des candidatures

La Chambre d'Agriculture est un établissement public dont les membres, professionnels, sont élus au suffrage universel tous les six ans, à travers dix collèges électoraux.

En application des dispositions de l'article R.511-44 du code rural et de la pêche maritime, il sera procédé au renouvellement des membres de la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Alsace, le 31 janvier 2019 (date de clôture du scrutin).

Les candidatures pour l'ensemble des collèges du Bas-Rhin et du Haut-Rhin doivent être déposées entre le vendredi 7 décembre et le lundi 17 décembre à midi à la Préfecture du Bas-Rhin - bureau 224 - par un mandataire muni d'une procuration écrite signée de chaque candidat figurant sur la liste et d'une copie de la carte d'identité de l'ensemble des candidats figurant sur la liste.

Les dates et heures de dépôt des listes de candidatures sont les suivantes:

- les 7, 10, 11, 12 et 14 décembre 2018, entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 16h00 ;
- le 13 décembre 2018, entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 18h00 ;
- et le **17 décembre 2018 de 9h00 à 12 heures, dernier délai.**

Les candidats peuvent trouver sur les sites internet des préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin le guide pour le dépôt des candidatures ainsi que les formulaires de candidature (<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Elus/Election-des-membres-de-la-chambre-d-agriculture>)

La liste définitive des candidats sera publiée au plus tard le vendredi 21 décembre.

L'élection à la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Alsace aura lieu par correspondance, par courrier ou par vote électronique du 14 au 31 janvier 2019. Le dépouillement des résultats aura lieu à partir du 6 février 2019 et les résultats seront proclamés au plus tard le vendredi 8 février 2019.

Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél. : 06 73 85 16 45
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est